

Lemerle Paul, parcours de captivité¹

Arson Hervé
V1.0
21/09/21

État civil mobilisation et capture

Paul Julien Lemerle était né le 8 juillet 1918 à Bêlâbre (Indre), fils de Julien Joseph Lemerle et de Berthe Honorine Puydupin épouse Lemerle. Il habitait à l'adresse de ses parents : Chalais par Bêlâbre. Il était cultivateur.

Il a été recruté soldat de 2^{ème} classe au 158^{ème} Régiment d'Infanterie, matricule 191. Ce régiment subit d'abord de lourdes pertes lors des combats à Boussois et Elennes dans le Nord le 19 mai 1940. Puis les derniers éléments brisent l'encerclement en se repliant vers la Belgique². Paul Lemerle est alors capturé à Lille le 28 mai 1940 selon les renseignements donnés par les Allemands³.

Transfert en Allemagne

Il est enregistré matricule 16783 au Stalag VI C (Bathorn, au nord de Dortmund, près de la frontière avec la Hollande) à une date indéterminée, les Allemands n'ayant pas renseigné la colonne de la Meldung concernée⁴. La Meldung est datée du 30 juillet 1940, l'enregistrement du prisonnier a donc été effectué entre le 28 mai et le 30 juillet 1940.

D'après les déclarations du père du prisonnier : « Mon fils a combattu et est resté seul de son corps franc... il a travaillé deux ans dans la même ferme... il fut mis en camp de représailles après une tentative d'évasion. »

Internement au Stalag 325

Paul Lemerle est arrivé au Stalag 325 en provenance du Stalag VI C⁵. Il n'y a rien dans les documents administratifs qui puisse indiquer la cause de la déportation en Pologne. L'enregistrement a eu lieu au camp central de Rawa-Ruska, mais la Meldung correspondante n'a pas été archivée à Caen ; puis le prisonnier a été transféré au kommando de travail de Stryj, à 150 km au sud du camp central.

Décès au Stalag 325

Le décès est déclaré sur la Meldung 433 du Stalag 325 qui comporte cinq noms : Vizier Henri (Stryj), Lemerle Paul (Stryj), Tessier Robert (Cholm), Bethular Jean (Siedlce), Fonteneau Abel (Minsk-Mazowieski).

Sur le certificat de décès allemand et sur la Meldung, le décès est situé à Stryj, consécutif à une fusillade au cours d'une tentative d'évasion le 10 septembre 1942.

Le dossier de décès rédigé en France

Le dossier contient l'acte de décès signé par le médecin allemand du camp qui précise : « Il s'agit d'une balle dans le foie et dans l'estomac ainsi que d'une balle dans la nuque à travers l'avant-bras gauche. La mort a été causée par une lésion de la moelle épinière. »

1 SHD-Caen dossier AC 21 P 77642 et dossier de décès.

2 Source : Wikipedia.

3 Meldung 349 du Stalag VI C.

4 Meldung 349 du Stalag VI C.

5 Meldung 433 du Stalag 325.

Le Ministère des Anciens Combattants, dans le dossier de décès, reproduit la cause du décès telle que les Allemands l'ont annoncée dans la Meldung. En réalité, le prisonnier a été assassiné, par représailles consécutives à des évasions. Les circonstances du décès ont été précisées par un courrier de l'homme de confiance du Stalag 325 :

« Une évasion s'étant produite, le sous-officier Kr Ruhrer n'ayant pas rattrapé les fuyards, a appelé pour un travail à faire dans le bois Lemerle et Vizier. Il est parti avec eux en compagnie d'un contremaître polonais. Quelques temps plus tard, le sous-officier est revenu avec le polonais portant les outils de Lemerle et Vizier. Comme on l'interrogeait, le sous-officier a déclaré que les camarades travaillaient dans le bois. A la fin de la corvée, il a emmené des camarades ramasser les cadavres de Vizier et Lemerle tués très près, dans le dos et à coups de revolver. »

Julien Lemerle, père du prisonnier défunt a contesté par courrier envoyé au secrétariat général des anciens combattants, 37 rue Bellechasse à Paris 7, adressé à l'Ambassadeur Georges Scapini, la version des faits présentée par les autorités françaises.

La dépouille du défunt a été inhumée au cimetière du camp, tombe n° 5.